

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

RÉSOLUTION N° 2023-04-279

RÈGLEMENT 549-23

RÈGLEMENT NUMÉRO 549-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 520-21 SUR LA
GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT QUE le règlement 520-21 sur la gestion contractuelle adopté le 15 septembre 2021 par le conseil de la MRC du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE l'annexe 2 « Déclaration et engagement d'un membre du comité de sélection » doit être modifié ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par Eugène Gagné, lors de la séance du 15 mars 2023 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec*,

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Robert Gladu, **IL EST RÉSOLU**

QU'il soit ordonné et statué que le présent règlement portant le numéro 549-23 intitulé : « *Règlement numéro 549-23 modifiant le règlement numéro 520-21 sur la gestion contractuelle* » soit adopté

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 ANNEXE 2

L'annexe 2 « Déclaration et engagement d'un membre du comité de sélection » du règlement 520-21 est remplacé par le suivant :

ANNEXE 2

**DÉCLARATION ET ENGAGEMENT D'UN MEMBRE
DU COMITÉ DE SÉLECTION**

Je, soussigné(e) (*NOM DE LA PERSONNE*), membre du comité de sélection dûment nommé(e) à cette charge par le directeur général et greffier-trésorier de la MRC du Haut-Saint-François, pour l'appel d'offres (*TITRE DE L'APPEL D'OFFRES*), en vue de procéder à l'évaluation qualitative des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres précité :

Déclare ce qui suit et certifie que ces déclarations sont vraies et complètes à tous les égards :

- 1) J'ai lu et je comprends le contenu de la présente déclaration;
- 2) Je m'engage, dans l'exercice de la charge qui m'a été confiée, à juger les offres présentées par les soumissionnaires sans partialité, faveur ou considération, selon l'éthique;

- 3) Je m'engage également à procéder séparément à l'analyse préliminaire de la qualité de chacune des soumissions conformes reçues, et ce, avant l'évaluation du comité de sélection;
- 4) Je m'engage à ne pas divulguer, en aucun cas, le mandat qui m'a été confié par la MRC du Haut-Saint-François et à garder le secret des délibérations effectuées par le comité;
- 5) Je déclare que je prendrai toutes les précautions appropriées pour éviter de me placer dans une situation potentielle de conflit d'intérêts et de n'avoir aucun intérêt direct ou indirect dans l'appel d'offres pour lequel j'ai été nommé (e) membre du comité de sélection; à défaut, je m'engage formellement à dénoncer mon intérêt aux personnes responsables. Je m'engage également à déclarer tout conflit d'intérêts potentiel à ces mêmes personnes dès la réception de l'information sur l'identité des soumissionnaires et, le cas échéant, de leurs sous-contractants.

DATE : _____

NOM DU MEMBRE DU COMITÉ DE SÉLECTION : _____
(EN CARACTÈRE D'IMPRIMERIE)

SIGNATURE : _____

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon les modalités du Code municipal

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT :	15 MARS 2023
AVIS DE MOTION :	15 MARS 2023
ADOPTION:	19 AVRIL 2023
ENTRÉE EN VIGUEUR :	19 AVRIL 2023

DOMINIC PROVOST,
GREFFIER-TRESORIER

ROBERT ROY, PRÉFET